



Procès-Verbal

Commission Régionale Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (04.73.93.93.40)

Réunion du 22 octobre 2018

Président : D. DRESCOT.

Présents : R. AYMARD (U2C2F), P. MICHALLET, A. MORNAND (Membres du Conseil de ligue).

Excusés : P. BERTHAUD (CTR Formation), JL. HAUSSLER (GEF), D. RAYMOND (Membre du Conseil de Ligue), R. SEUX (DTR).

.....

RAPPEL : la CRSEEF précise que toute demande de dérogation ou d'information d'absence de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr ou par courrier.

En préambule de la réunion, la Commission prend acte de la démission de M. Christian ROMOND, membre de la Commission représentant l'UNECATEF.

SECTION STATUT

Les décisions ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1 / Approbation du PV du 17 septembre 2018

La commission approuve le procès-verbal de la CRSEEF du 17 septembre.

2 / Correspondances diverses :

- M. TROLLIET Lionel : courrier reçu le 20/09/18 et transmis au D.T.R. .
- A. Futsal de Vaulx en Velin (futsal) : courrier reçu le 21/09/18 – Demande de dérogation pour MM. EFANGON Jean-Jacques et SEPPA-TITTY Kevin : lu et noté.
- F.C. Villefranche Beaujolais: courrier reçu le 25/09/18 - Modification de l'encadrement de l'équipe Senior R 2 : désignation de M. Laurent COMBAREL en remplacement de M. Bruce ABDOULAYE.
- F.C. D'Annecy : courrier reçu le 25/09/18 - Modification de l'encadrement de l'équipe U15 R3.
- F.F.F. : courrier reçu le 02/10/18 – Extrait du procès-verbal de la réunion plénière de la Commission Fédérale du Statut des Educateurs du 27/09/18 : lu et noté.
- Foot Salle Civrieux d'Azergues (Futsal) : courrier reçu le 02/10/18 - lu et noté.
- M. EL AMRANI Ayoub : courrier reçu le 08/10/18 - Questionnaire encadrements techniques 2018/2019 : réponse faite par le D.T.R. (Roland Seux).
- A.S. Algérienne Chambon Feugerolles : courrier reçu le 16/10/18 - Désignation de M. Jean-Marie LORILLO (sénior R2).
- M. RIBEYRON Sébastien : courrier reçu le 17/10/18 - Avenant de modification à demander.
- A.S. Andrezieux Boutheon : courrier reçu le 18/10/18 - Modification de l'encadrement de l'équipe U19 R1 : désignation de M. Alexis LEONARDI suite à la démission de M. Florian ROCHETTE.
Désignation de M. David MOUTOUSSAMY à la place de M. Alexis LEONARDI pour l'équipe U19 R2.
- F.C. Cournon : courrier reçu le 19/10/18 – Modification de l'encadrement de l'équipe Senior R1 Ouest : désignation de M. Emmanuel VIGOUROUX suite à la démission de M. Christophe DEMAZEAU.

3 / Absences excusées :

- Lyon Duchère A.S. : N3 – ASSEMOASSA Amevou (transmis à la CFSEEF).
- F. Bourg en Bresse Peronnas 01 : Le 22/09/18 : U18F – PANAROTTO Stéphane.
- A.S. Andrezieux Boutheon : Les 23/09/18, 30/09/18 et le 07/10/18 : U19 R1 – ROCHETTE Florian
Les 30/09/18 et 07/10/18 : U19 R2 Poule B – LEONARDI Alexis.
- S.C. Cruassien : Les 22/09/18 et 21/10/18 : R2 Poule D et le 13/10/18 : Coupe de France – PONT Lionel.

- Monts d'Or Azergues Foot : Le 07/10/18 : R1 Poule B et le 13/10/18 : Coupe LAuRAFoot – GUILLOT Clément.
- E.S. De Veauche : Le 30/09/18 : U17 R2 Poule A – GOLINSKI Alexis.
- F.C. Aurillac Arpajon Cantal Auvergne : Le 07/10/18 : R1 Ouest et le 13/10/18 : Coupe LAuRAFoot – VIGO Florent.
- F.C. Cournon : Le 21/10/18 : U18 R1 – VIGOUROUX Jérémy.
- Hauts Lyonnais : Les 23/09/18, 06/10/18 et 21/10/18 : R1 Est et le 30/09/18 : Coupe de France – MARCON Frédéric.
- U.S.G. La Fouillouse : Le 20/10/18 : R3 Poule E – VINCENT Thomas.

4 / Obligations d'encadrement :

Nous vous rappelons les obligations d'encadrement pour la saison 2018-2019 :

STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL		
Niveau	Diplôme	Divers
R1	BEF	Contrat CDI (préconisé) ou CDD
R2	BEF	
STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS DU FOOTBALL		
R3	CFF 3	
R1 Jeunes	CFF 2	
R1 Féminines	CFF 3	
R2 Féminines	CFF 3	
Futsal R1 et R2		

A) Désignation des éducateurs :

ATTENTION : nous vous rappelons que l'ensemble des clubs concernés par les championnats ci-dessous doivent impérativement désigner l'éducateur responsable de l'équipe en précisant l'équipe entraînée sur le bordereau de demande de licence au plus tard :

Le premier jour de la prise de fonction pour les éducateurs R1, R2.

La veille du premier match officiel (championnat ou coupe) pour les autres.

Les clubs listés ci-dessous ne sont pas en règle avec la désignation des éducateurs et avec l'obligation d'encadrement des clubs conformément à l'article 12 du Statut Fédéral des Educateurs et des Entraîneurs du Football et au Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football de la LAuRAFoot.

R2 poule D

A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES

R2 poule E

BRON GRAND LYON

R3 poule A

AM.S. SANSACOISE
BEZENET-DOYET FOOT
ENT. F.C. ST AMANT ET TALLENDE
U.J. CLERMONTOISE
U.S. CRANDELLES

R3 poule B

A.S. ROMAGNAT
E.S. ST GERMINOISE
U.S. VIC LE COMTE

R3 poule C

F.C. COMMENTRY
A.S. DOMERATOISE (équipe 2)
U.S. LIGNEROLLES LAVAUT

R3 poule D

A.S. DOMPIERRE
U.S. MARINGUES
RETOURNAC SP.

R3 poule F

G.S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES

R3 poule G

AMBERIEU F.C.
U.S. ST GALMIER

R3 poule J

O. DE BELLEROUCHE

U16 R1

S.A. THIERS
R.C. VICHY

U15 R1 Ouest

U.S. MONISTROL SUR LOIRE
F.C. RIOMOIS
R.C. VICHY

Féminines R1 poule A

A.C. AUZON AZERAT
FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVERGNE (équipe 2)
F.C. MIREFLEURS
O. ST JULIEN CHAPTEUIL

Féminines R2 poule A

A.S. CHADRAC
U.S. BAINS ST CHRISTOPHE
S.C. BILLOM
A.S. LES VILLETES
U.S. AMBUR MIREMONT

Féminines R2 poule B

A.S. MONTMERLE
F.C. PONTCHARRA ST LOUP
GRENOBLE FOOT 38 (équipe 3)
F.C. RIORGES

Féminines R2 poule C

ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
C.S. NIVOLAS VERMELLE

Féminines R2 poule D

C.C. AYZE

B) Attention, certains clubs ont désigné un éducateur non conforme aux obligations d'encadrement et au statut des éducateurs :

A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES (R2 poule D) : M. LORILLO Jean-Marie titulaire du BE1 doit suivre la procédure de demande d'équivalence BEF.

BEZENET DOYET FOOT (R3 poule A) : M. CITERNE Guillaume est titulaire de l'Initiateur 2 (CFF2) et ne peut donc pas répondre aux obligations d'encadrement de la R3 (CFF3). Faire une demande de dérogation conformément à la procédure du Statut régional des éducateurs et entraîneurs du football de la LAuRAFoot.

U.S. VIC LE COMTE (R3 poule B) : M. GAUTHIER Sébastien est titulaire de l'Initiateur 2 (CFF2) et ne peut donc pas répondre aux obligations d'encadrement de la R3 (CFF3). Faire une demande de dérogation conformément à la procédure du Statut régional des éducateurs et entraîneurs du football de la LAuRAFoot.

A.S. DOMERATOISE (R3 poule C) : M. CHALMET Michel est titulaire de l'Initiateur 2 (CFF2) et ne peut donc pas répondre aux obligations d'encadrement de la R3 (CFF3). Faire une demande de dérogation conformément à la procédure du Statut régional des éducateurs et entraîneurs du football de la LAuRAFoot.

G.S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES (R3 Poule F) : M. MAANANE Zarzour est titulaire de l'Initiateur 2 (CFF2) et ne peut donc pas répondre aux obligations d'encadrement de la R3 (CFF3). Faire une demande de dérogation conformément à la procédure du Statut régional des éducateurs et entraîneurs du football de la LAuRAFoot.

S.C. BILLOM (R2 Féminine poule A) : Mme JUDON Brigitte est titulaire de l'Initiateur 1 (CFF1) et ne peut donc pas répondre aux obligations d'encadrement de la R2F (CFF3 certifié). Faire une demande de dérogation conformément à la procédure du Statut régional des éducateurs et entraîneurs du football de la LAuRAFoot.

F.C. PONTCHARRA ST LOUP (R2 Féminine poule B) : M. PLUMERI Pablo est titulaire de l'Initiateur 1 (CFF1) et ne peut donc pas répondre aux obligations d'encadrement de la R2F (CFF3 certifié). Faire une demande de dérogation conformément à la procédure du Statut régional des éducateurs et entraîneurs du football de la LAuRAFoot.

GRENOBLE FOOT 38 (R2 Féminine poule B) : M. CUSANNO Enzo est titulaire de l'Initiateur 1 (CFF1) et ne peut donc pas répondre aux obligations d'encadrement de la R2F (CFF3 certifié). Faire une demande de dérogation conformément à la procédure du Statut régional des éducateurs et entraîneurs du football de la LAuRAFoot.

ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ (R2 Féminine Poule C) : M. RIPOLL Stéphane est titulaire de l'Initiateur 1 (CFF1) et ne peut donc pas répondre aux obligations d'encadrement de la R2F (CFF3 certifié). Faire une demande de dérogation conformément à la procédure du Statut régional des éducateurs et entraîneurs du football de la LAuRAFoot.

U.S. MONISTROL SUR LOIRE (U15 R1 Ouest) : M. GIL Dylan est titulaire de l'Initiateur 1 (CFF1) et ne peut donc pas répondre aux obligations d'encadrement de la catégorie U15 R1 (CFF2). Faire une demande de dérogation conformément à la procédure du Statut régional des éducateurs et entraîneurs du football de la LAuRAFoot.

C) Demande de dérogation

US FEILLENS (R2 poule C) : Demande de dérogation en faveur de M. Guillaume FLEURY.

Attendu que M. Guillaume FLEURY est titulaire du BMF.

Attendu que pour la saison 2017-2018, l'U.S. FEILLENS évoluait en senior R3 et que M. Guillaume FLEURY était l'entraîneur principal en charge de cette équipe.

Attendu que M. Guillaume FLEURY a donc permis à l'équipe senior de l'U.S. FEILLENS d'accéder au niveau R2.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2018-2019 afin que M. FLEURY Guillaume puisse encadrer l'équipe senior de l'U.S. FEILLENS qui évolue en R2 poule C (article 12.3.a du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs de Football).

Elle indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'Entraîneur dans ses fonctions.

Par ailleurs, la Commission incite l'éducateur à s'inscrire et à suivre effectivement la formation au titre à finalité professionnel requis (BEF).

5 / Tableau des sanctions financières et sportives liées à l'application des articles 2 et 4 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football et du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

Compétition / Poule	Date du match	Clubs	Numéro du club	Educateur non désigné	Diplôme non conforme	Absence non excusée	Montant de l'amende	Nombre de points de retrait
Seniors Regional 2 / D	20/10/2018	Ch.Feug..Algeriens 1	534257		X		85	
Coupe Laurafoot	14/10/2018	A.S. St Priest 2	504692			X	85	
Seniors Regional 2 / E	21/10/2018	Vallee Gresse F.C. 1	545698			X	85	
Seniors Regional 2 / E	21/10/2018	Bron Grand Lyon 1	553248	X			85	1
Seniors Regional 3 / A	06/10/2018	U.J. Clermontoise 1	590198	X				1
Seniors Regional 3 / A	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / A	07/10/2018	Sansac A. S. 1	523305	X				1
Seniors Regional 3 / A	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / A	07/10/2018	St Amant Tallend 1	546413	X				1
Seniors Regional 3 / A	20/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / A	06/10/2018	Crandelles U.S. 1	525987	X				1
Seniors Regional 3 / A	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / B	06/10/2018	Romagnat A.S. 1	516330	X				1
Seniors Regional 3 / B	20/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / B	06/10/2018	Es St Germinoise 1	516806	X				1
Seniors Regional 3 / B	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / C	06/10/2018	Commentry F.C. 1	582321	X				1
Seniors Regional 3 / C	20/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / C	06/10/2018	Lignerolles Lavault 1	520548	X				1
Seniors Regional 3 / C	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / D	07/10/2018	Maringues U.S. 1	506518	X				1
Seniors Regional 3 / D	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / D	07/10/2018	Dompiere A.S. 1	508732	X				1
Seniors Regional 3 / D	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / D	07/10/2018	Retournac Sp. 1	516555	X				1
Seniors Regional 3 / D	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / G	07/10/2018	Amberieu F.C. 1	504385	X				1
Seniors Regional 3 / G	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / G	07/10/2018	St Galmier Chamboeuf 1	563840	X				1
Seniors Regional 3 / G	21/10/2018			X				1
Seniors Regional 3 / J	07/10/2018	Belleruche Ol. 1	541604	X				1
Seniors Regional 3 / J	20/10/2018			X				1
U16 Regional 1	21/10/2018	Vichy R.C. 1	508746	X				1
U16 Regional 1	20/10/2018	Thiers S.A 1	508776	X				1

6 / Educateurs en infraction avec la Formation Professionnelle Continue

Tous les éducateurs se retrouvant avec leur licence technique régionale bloquée, à cause de leur infraction à l'obligation de formation professionnelle continue pour la saison 2017-2018, doivent s'inscrire le plus rapidement possible à un stage permettant de retrouver leurs droits. La prochaine session se déroulera les 12 et 13 novembre à Lyon. Pour tout renseignement contacter par mail : formations@laurafoot.fff.fr .

7 / Section équivalences

Dossiers validés (BEF par équivalence) :

John MALATIER.

Julien ROBINET.

Dossier à compléter :

Karim ABELICHE.

Dossier refusé :

Nicolas BOURRIQUET COR dossier de demande d'équivalence BEF transmis à la Ligue Méditerranée.

Rappel : Les décisions de la CRSEEF sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Date prochaine CRSEEF : 19 novembre 2018

Le Président,

Le secrétaire de séance,

D. DRESCOT

P. MICHALLET